



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Objet : **6 - (projet 8704) - Voeu portant sur la dégradation du réseau de transports en commun**

Émetteur : Pôle Vie Associative et Citoyenneté

Service : Transition Écologique

Rapporteur : Monsieur Alban BRUNEAU

EXPOSÉ

La mobilité est un enjeu essentiel du quotidien de chacun. Que ce soit pour se rendre au travail, à l'école, pratiquer des activités, ou encore voir ses proches. À ce titre, le réseau de transports en commun joue un rôle crucial, car une partie de la population, pour des raisons d'âge ou de pouvoir d'achat, ne peut pas utiliser la voiture. Pour ces personnes, les transports en commun constituent l'un des seuls moyens de se déplacer de manière autonome.

De plus, l'urgence climatique nous impose de revoir nos modes de déplacement. L'utilisation de la voiture individuelle étant la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France, un réseau de transport public de qualité est indispensable pour offrir une alternative crédible.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, compétente en matière de mobilité, a décidé de faire évoluer son réseau de transport au 1^{er} septembre 2025. Cette décision s'inscrit dans le cadre du développement d'une nouvelle ligne de tramway reliant Montivilliers au Havre via Harfleur. Ce projet d'envergure va engendrer des travaux conséquents.

Pourtant, depuis plusieurs mois, les élus de Gonfreville-l'Orcher alertaient la Communauté Urbaine sur la nécessité de mener cette évolution en concertation, sans que cela ne débouche sur une dégradation de l'offre de service. Bien qu'une nouvelle ligne de bus, la ligne 20, ait été mise en place pour remplacer la ligne C2, les modalités de ce nouveau service ne sont pas acceptables en l'état.

En effet la Communauté Urbaine a décidé :

- De diviser par deux le cadencement de passage du bus, sur la ligne C2 : il était de 10 minutes, il est désormais de 20 minutes sur la ligne 20 ;

- Une réduction de la capacité des bus, ce qui, combiné à la diminution de la fréquence, engendre une forte saturation. Des usagers ne peuvent pas monter dans les véhicules surchargés, ce qui provoque des retards et des difficultés majeures au quotidien ;
- Une réduction de l'amplitude horaire : la ligne C2 sur le tronçon Havrais fonctionne de 04 h 50 à 23 h 30, tandis que la ligne 20 ne circule que de 05 h 20 à 22 h 10. Cette réduction pénalise de nombreux travailleurs et apprentis qui se lèvent tôt ou rentrent tard. Plusieurs usagers qui ont contacté le service LiA se sont vu orienter vers le service de nuit, qui s'est avéré saturé et incapable de répondre aux demandes. Des usagers se retrouvent ainsi sans moyen de transport du jour au lendemain ;
- De baisser une nouvelle fois le cadencement de la ligne de bus 17 desservant le hameau de Gournay-en-Caux.

Ces décisions ont provoqué des réactions légitimes et vives de la part des usagers. Cette situation n'est pas une première puisque déjà lors de la rentrée scolaire de 2024, la qualité de l'offre de transport en commun s'était dégradée pour les usagers Gonfrevillais.

Alors que depuis la mise en œuvre du travail intercommunal, l'offre de transport en commun ne cessait de progresser pour les usagers Gonfrevillais, depuis maintenant deux ans, les dégradations s'enchaînent.

Le Conseil Municipal de Gonfreville-l'Orcher dénonce cette situation inacceptable. Si le développement d'une nouvelle ligne de tramway est une bonne chose pour le territoire, il ne peut pas se faire au détriment de la desserte des communes qui ne seront pas desservies par le tramway.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DEMANDE

À la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole de remédier de manière urgente à la dégradation du réseau de transports en commun par les actions suivantes :

- Élargissement de l'amplitude horaire sur la ligne 20 équivalente à celle de la ligne C2, à savoir des départs à partir de 04 h 50 et jusqu'à 23 h 30 ;
- Augmentation du cadencement sur la ligne 20, avec un bus toutes les 10 minutes ;
- Mise en place de bus accordéon sur la ligne pour réduire la saturation des véhicules ;

- Hausse du cadencement et révision du tracé de la ligne 17 pour une meilleure desserte du hameau de Gournay-en-Caux ;
- Gratuité du réseau de transport en commun pour l'ensemble des élèves du territoire de la Communauté Urbaine.

Vote des élus